

IAE DE PARIS

UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DECRET 590 DU 24/04/2002

NOTICE
D'INFORMATION
2016/2017

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

DISTRISUP

I. Les textes réglementaires régissant la Validation des Acquis de l'Expérience

Plusieurs textes réglementent aujourd'hui la Validation des Acquis.

Au sein de l'Enseignement Supérieur, les universités sont concernées par trois ensembles de textes :

⇒ **la loi du 1984 et son décret d'application le "Décret de 85" (Décret n° 85-906 du 23/08/85).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent entrer dans une formation alors qu'ils / elles ne disposent pas du diplôme / titre normalement requis.

⇒ **la Loi de Modernisation Sociale et son décret d'application d'Avril 2002 (Décret n° 2002-590 du 24/04/02) : la "VAE" (Validation des Acquis de l'Expérience).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent obtenir certaines parties, voire la totalité d'un diplôme.
Cf. les articles du Code de l'Éducation concernés L. 613-3 et L. 613-4.

⇒ **le Décret relatif à la Validation des Études Supérieures accomplies en France et à l'Étranger (Décret n° 2002-529 du 16/04/02).**

Ce texte concerne tout(e) candidat(e) qui a effectué des études supérieures et qui souhaiterait s'engager dans une démarche d'obtention totale ou partielle d'un diplôme délivré au nom de l'État.
Cf. les articles du Code de l'Éducation concernés L. 613-1, L. 613-3 et L. 613-4.

Pour en savoir plus, se connecter sur les sites :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.education.gouv.fr>

II. Les étapes de votre démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

- Travaillez votre projet de formation et votre souhait de VAE : **cherchez** les renseignements sur les formations en adéquation avec votre projet personnel/professionnel, celles qui vous sont accessibles (profils nécessaires, possibilité de VAE, contraintes de mobilité, de disponibilité, financières, ...).
- **Demandez conseil** dans cette phase de réflexion décisive en vous renseignant auprès des :
 - Fongecif, CCI, CIO (Centre d'Information et d'Orientation), de votre ville ou des universités,
 - Agences locales du Pôle Emploi,
 - Pôles régionaux d'information conseil en VAE (pour la région Ile de France, adresses sur le site www.infovae-idf.com),
 - et à l'occasion des réunions d'information à l'IAE de Paris.
- Retirez les **informations détaillées** concernant la formation DISTRISUP, les Unités d'Enseignement qui la composent : sur le site web de l'IAE (www.iae-paris.com), sur celui de DISTRISUP (<http://www.distrisup-formation.com>) ou auprès du secrétariat :
 - Licence DISTRISUP : Mohamed LAASRI : ☎ 01 44 08 11 72 - ✉ distrisup.iae@univ-paris1.fr
- Réappropriiez-vous votre parcours (professionnel, extra-professionnel, de formation initiale / continue, etc.) pour repérer où sont vos atouts, vos possibilités de validation d'acquis au regard de cette formation,
- Adressez par courrier à la cellule VAE pour avis préalable du responsable pédagogique de la formation :
 - ☞ Le dossier de demande de recevabilité (à télécharger : <http://www.iae-paris.com/formations/vae>),
 - ☞ Un CV détaillé,
 - ☞ Un tableau à 3 colonnes (cf. annexe 1 - modèle à télécharger : <http://www.iae-paris.com/formations/vae>) faisant ressortir **le plus explicitement** possible vos acquis au regard **du contenu détaillé du programme**, non plus dans l'ordre chronologique mais **Unité d'Enseignement par Unité d'Enseignement** (pas de justificatifs nécessaires à ce stade).

La réponse à votre demande de recevabilité et l'avis, à titre consultatif, du responsable pédagogique quant aux chances d'aboutissement de la procédure vous seront communiqués en retour, par courrier également.

- Cellule VAE :

Claire LAIGLE

IAE de Paris

8 bis, rue de la Croix Jarry

75644 PARIS cedex 13

✉ vae.iae@univ-paris1.fr

Tél : 01 44 08 73 32

- **Si votre projet obtient la recevabilité** : montez votre dossier de VAE (CV, lettre de motivation, présentation d'expériences, pièces justificatives : attestations d'employeurs, lettres de recommandation ...) (cf. annexe 2), N'hésitez pas à prendre des renseignements sur le montage de votre dossier auprès de la Cellule VAE.
- Déposez le dossier auprès de la cellule VAE au plus tard **début juin 2016**.
- Préparez-vous à l'entretien, prévu dans la 1^{ère} quinzaine de juillet ou 1^{ère} quinzaine de septembre (une convocation vous sera adressée par la Cellule VAE)

ATTENTION !

En même temps que le dossier VAE, vous devrez vous inscrire à la Licence DISTRISUP et faire votre inscription universitaire auprès de la Cellule VAE.

III. Calendrier récapitulatif

Date à fixer	Réunion d'information VAE (ouverte à tous, sans inscription préalable)	IAE 8 bis rue de la Croix Jarry 75013 Paris M° Bibliothèque François Mitterrand
A tout moment, préalablement à l'engagement de la procédure	Demande de recevabilité et Envoi des documents pour avis du responsable pédagogique	Cellule VAE
Jusqu'au 30 mai 2016	Dépôt du dossier VAE, inscription Universitaire et inscription à la Licence DISTRISUP	Cellule VAE
1^{ère} quinzaine de juillet ou 1^{ère} quinzaine de septembre	Entretien devant le jury VAE	IAE

IV. Le coût

1. **Examen du dossier** de demande de validation des acquis de l'expérience

(y compris la participation à la réunion d'information, l'avis préalable du responsable pédagogique et l'entretien du jury avec le candidat) :

⇒ **800 € au dépôt du dossier de VAE** (par chèque à l'ordre de l'Agent comptable **de l'IAE de Paris**)

2. **Frais d'inscription universitaire** pour l'année en cours (à partir du dépôt du dossier et pendant la durée de la procédure vous avez la qualité d'étudiant de l'IAE) :

⇒ **Environ 190 €** (le montant sera précisé), par chèque à l'ordre de **l'Agent comptable de l'IAE de Paris**, avec le dossier d'inscription universitaire, avant l'entretien avec le jury.

A noter dans tous les cas :

Si à l'issue de la procédure vous entrez en formation, vous devrez vous acquitter des frais correspondants, calculés au prorata du nombre d'Unités d'Enseignement suivies ainsi que du montant des droits universitaires, pour chaque année de votre scolarité.

V. Réalisation du dossier de Validation des Acquis de l'Expérience

1. Obtenir le dossier de recevabilité VAE de l'IAE de Paris.

Vous pouvez le télécharger sur notre site internet : <http://www.iae-paris.com/formations/vae>

Ou faire la demande **par mail** à : vae.iae@univ-paris1.fr
ou **par courrier** :

Cellule VAE – IAE DE PARIS – 8 bis rue de la Croix Jarry – 75013 PARIS

La manière de le remplir vous y est expliquée. Il vous revient de choisir vos expériences les plus pertinentes et révélatrices de vos acquis.

2. Repérer où sont vos acquis les plus conséquents et choisir quelles seront vos expériences les plus pertinentes à mettre en valeur dans votre dossier de VAE :

Réalisation d'un tableau d'auto-positionnement :

Cet outil vous apparaîtra comme étant apparemment simple au premier abord, il est néanmoins très exigeant et il vous imposera très vite un investissement conséquent quant à sa réalisation.

Cet outil est avant tout un support de travail, un support de réflexion qui peut vous guider dans votre stratégie de validation d'acquis.

C'est un tableau en trois colonnes :

Unités d'Enseignement de la formation visée	Domaines de compétences personnels	Occasions où le candidat a pu acquérir / mettre en œuvre ces compétences
--	---	---

⇒ **La première colonne** doit reprendre la présentation la plus détaillée possible des Unités d'Enseignement constituant le diplôme que vous visez.

En effet, au delà de la présentation du contenu des enseignements, c'est la présentation des exigences et des spécificités de ce diplôme (mais aussi de la filière auquel il se rattache) qui vous éclairera et alimentera votre réflexion dans la constitution de votre dossier, mais aussi dans votre choix de stratégie de validation d'acquis.

⇒ **Les deux colonnes suivantes sont plus complexes à remplir.** Elles vont nécessiter pour vous un important travail de réappropriation de l'ensemble de votre parcours. Si vous avez pu récemment bénéficier d'un bilan de compétences, ce travail sera grandement facilité puisque vous y aurez recueilli quantité de matériau (s'il est un gain de temps, le bilan de compétences n'est cependant pas indispensable).

⇒ **La deuxième colonne** va être alimentée par la synthèse de vos compétences : cet ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être que vous aurez su mobiliser lors de vos diverses expériences qu'elles soient professionnelles, extra-professionnelles, personnelles, etc. Elle doit être remplie au regard des Unités d'Enseignement qui constituent la formation visée.

Pour ce qui est de votre parcours professionnel et des postes que vous avez pu occuper, vous pouvez aller puiser dans de nombreux supports d'informations précieux : les référentiels métiers / descriptifs de postes quand ils existent au sein de votre lieu de travail, les fiches du ROME¹, les fiches métiers de l'APEC²... ou encore ce qui aura pu ressortir de votre bilan de compétences ou de votre introspection réalisée seul(e) ou guidé(e).

¹ Le ROME est le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois, développé par Pôle Emploi et publié par la Documentation Française (1992 et suivantes). Il présente nombres de métiers avec leurs grands domaines de compétences - www.pole-emploi.fr

² Association Pour l'Emploi des Cadres - www.apec.fr

⇒ **La troisième colonne.** Pour alimenter cette colonne, vous allez donc devoir vous (ré)approprier l'ensemble de votre parcours. Tant dans sa chronologie que dans le contenu des occasions au cours desquelles vous aurez pu acquérir ou mettre en œuvre vos compétences. Ce travail, auquel vous allez être confronté(e), est peut-être le plus long et le plus délicat : il ne s'agit pas simplement de vous remémorer votre parcours mais bien de vous le réapproprier pour ensuite l'écrire noir sur blanc, valoriser les acquis accumulés en ces occasions et ensuite préparer la phase d'accumulation des preuves les plus pertinentes, illustratrices de vos compétences en lien avec le diplôme visé.

Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement. Une fois élaboré, il vous permet de mieux vous rendre compte si vos acquis sont suffisants pour vous engager dans une démarche de VAE.

Lorsque ce tableau est tout à votre avantage, il peut être intégré à votre dossier et devient un précieux support de synthèse pour les membres du jury de VAE.

3. Constituer, présenter et déposer votre dossier

Votre dossier devra impérativement être **dactylographié** dans son intégralité et **relié**, en y **insérant** les différents documents et attestations produits.

Une fois terminé, votre dossier devra, **dans les délais requis**, être envoyé ou déposé **en 4 exemplaires auprès de la cellule VAE**, accompagné du **montant de ses frais d'examen et de jury** (800 € par chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'IAE de Paris), **du dossier d'inscription** à la Licence DISTRISUP et du **dossier d'inscription universitaire**, accompagné des **droits universitaires** (190 € environ – montant non encore connu).

Tout dossier de VAE parvenu hors délais ne sera pas examiné.

Il peut également vous être retourné par la commission pédagogique pour complément d'information avant tout entretien avec le jury.

**EXEMPLE CONCRET D'UTILISATION DU TABLEAU DE POSITIONNEMENT
DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE VALIDATION DE TOUT OU PARTIE DU DIPLOME DISTRISUP**

Plaquette + pages web
Informations contenues dans
le référentiel de la formation

DOSSIER DE VAE

Partie concernant la présentation détaillée de mes
acquis professionnels.
Partie concernant la présentation des acquis liés à
mon parcours de formation (initiale / continue)



UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) DE LA FORMATION VISEE	DOMAINES DE COMPETENCES PERSONNELS QUELS ACQUIS ?	OCCASIONS OU LE CANDIDAT A PU ACQUERIR / METTRE EN ŒUVRE CES COMPETENCES QUELLES PREUVES ? EN FOURNIR LES ATTESTATIONS
<p>UE 1 : GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE Acquérir une vision synthétique des mécanismes comptables et financiers dans le but d'améliorer la compréhension des outils utilisés dans ce domaine.</p> <p>Dialoguer avec les responsables comptables et financiers</p> <p>Porter un jugement ou prendre une décision fondée sur un raisonnement financier.</p> <p>.....</p>	<p>Connaître les principes et mécanismes comptables de base. Élaborer et lire les états financiers.</p> <p>Connaître les différentes lignes d'un tableau de bord, élaborer un budget.</p> <p>Connaître et utiliser un logiciel de comptabilité, utiliser les outils informatiques pour effectuer tableaux et synthèses</p> <p>Proposer et faire valider le budget du magasin...</p> <p>Proposer et faire valider le budget d'investissement du magasin.</p> <p>Piloter le budget d'investissement du magasin.</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>De 1992 à ..., j'ai suivi telle formation, obtenu tel diplôme (contenu et programme précisés en annexe N...)</p> <p>De 1996 à ..., en tant que (<i>fonction occupée</i>), j'ai créé un tableau de bord "simplifié" dans le cadre de la présentation mensuelle des résultats d'activité...</p> <p>Depuis 2001, j'utilise (<i>tel logiciel</i>) régulièrement à des fins de : ... (<i>énumérer</i>) J'élabore.....</p> <p>En tant que (<i>préciser fonction et durée</i>) j'ai (<i>eu</i>) des échanges réguliers avec les contrôleurs de gestion du site... Élaboration de.... Collaboration avec....puis analyse et échanges avec... (<i>préciser durée</i>)</p> <p>En tant que (<i>préciser la fonction</i>) je dois définir les priorités... (<i>annexe N</i>)</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

UE2 : Informatique		
---------------------------	--	--

RAPPEL : Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement pour le candidat dans sa démarche de VAE. Une fois élaboré, il lui permet de mieux se rendre compte si ses acquis sont suffisants pour s'engager dans une démarche de VAE. Lorsque ce tableau est tout à l'avantage du candidat, il peut être joint à son dossier et il peut devenir un précieux support de synthèse pour les membres de jury de VAE.

LE PARCOURS DE VALIDATION D'ACQUIS DISTRISUP A L'IAE DE PARIS